



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 17 novembre 2022

Monsieur Thierry BARON
Sous-Préfet de Dax
5 avenue Paul Doumer
40107 Dax Cédex

Transmission électronique : sp-dax@landes.gouv.fr

Objet : projet des Salins du Midi et de l'Est à Saint-Pandelon - Contrôle de légalité

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous ai déjà adressé un courrier à propos du projet de la Compagnie des Salins du Midi et de l'Est (CSME) à Saint-Pandelon le 04 novembre 2022. Permettez-moi de revenir vers vous car nous avons constaté que Monsieur le Maire de la commune de Saint-Pandelon a commis une irrégularité.

En décidant de convoquer le conseil municipal le 26 Septembre 2022 (12 jours après le début de l'enquête) pour délibérer sur le projet de la CSME, Monsieur le Maire, Christian Carrère, n'a pas fait appliquer l'article 10 de l'arrêté DCPAT-BDLIT n° 2022-47 dont il a la charge : « *Le conseil municipal de St-Pandelon est appelé à donner son avis dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique* »

En agissant ainsi, il a privé d'une part les conseillers municipaux du temps nécessaire pour prendre connaissance du dossier volumineux d'enquête publique mis à disposition par la CSME et en apprécier ainsi tous les enjeux sur l'habitat et l'environnement. Les conseillers n'ont d'autre part pas pu avoir accès à toutes les observations du public apportées au dossier jusqu'au 12 Octobre. Cette situation est d'autant plus grave que le Commissaire enquêteur a reçu un avis négatif de M. Jean Tastet (l'ancien maire de la commune) et de sachants en géologie (dont l'avis de la SEPANSO qui a la chance d'avoir un expert). La réunion d'information faite par la CSME le 11 Octobre à la demande du commissaire enquêteur, au cours de laquelle de nombreuses questions ont été soulevées, aurait été également une source d'éléments bénéfique à la prise d'un tel avis.

Permettez-nous de rappeler le résultat du vote, 7 pour et 8 abstentions. Nous pensons que si toutes les conditions avaient été respectées, le vote aurait probablement donné un résultat différent.

La SEPANSO a donc l'honneur de vous prier de bien vouloir faire annuler la délibération n°2022-40 du Conseil municipal de Saint-Pandelon, exprimant le 26 septembre 2022 un avis favorable au projet des Salins du Midi et de l'Est à Saint-Pandelon

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Copie à Madame la Préfète des Landes